



# **LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS**

## **PROTOCOLE SPECIFIQUE A RESPECTER LORS DES SEANCES D'ÉDUCATION CANINE PRATIQUÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION**



Préambule, la pratique des cours d'éducation canine au sein de l'association se déroule sur les terrains d'entraînements mis à disposition par la commune de THONON LES BAINS par convention du 16/10/2016. Il ne s'agit pas d'un espace public, mais d'un espace privé réservé aux activités autorisées de l'association (éducation canine, entraînement aux disciplines canine – manifestation canine)

Club d'utilisation, les disciplines et les cours d'éducation sont régis par la commission d'utilisation nationale des chiens de berger et de garde (CUNCBG) et de la CNEAC sous l'égide de la société centrale canine,

Pour faire suite à la 2ème phase de déconfinement à compter du 02 juin 2020. Les mesures gouvernementales autorisant la reprise des activités des salles de sport, des gymnase, piscine etc,, en dehors des sports de contact, les cours d'éducation canine peuvent reprendre en respectant un protocole sanitaire (mesures barrières)

La participation aux cours d'éducation canine au sein du club n'est pas une obligation mais une volonté personnelle de l'adhérent qui vient de son plein gré,

En raison de l'épidémie actuelle du coronavirus, les cours d'éducation se doivent de respecter un certain nombre de règles sanitaire strictes pour lutter efficacement contre la propagation de l'épidémie et obtenir l'aval des autorités,

Dans le contexte actuel de déconfinement et de risque lié au coronavirus, la personne désirant participer aux séances d'éducation le fait de son plein gré, en toute connaissance de cause, sans aucune obligation et s'engage donc par écrit : -----

1/ à décharger de toutes responsabilités le propriétaire du terrain (la commune de THONON LES BAINS en la personne de son maire) et l'association EDUCATION CANINE THONONAISE en la personne de son président) (attestation individuelle de décharge de responsabilité à signer (voir **ANNEXE 2**)

2/ respecter scrupuleusement le protocole sanitaire et de pratique qui suit : -----

Premier principe, les adhérents participant aux cours d'éducation doivent respecter les horaires et consignes données par l'encadrement du club (moniteurs) à savoir : -----

Les cours d'éducation canine ont lieu le dimanche matin  
de 09h30 à 10h30 pour l'école des chiots (moins de 6 mois)  
de 10h45 à 11h45 pour les autres chiens (plus de 6 mois)

Les séances d'éducation se passant en plein air sur les terrains clos du club, terrains communaux mis à disposition par la commune de THONON LES BAINS (convention – espace privé). Les restrictions du déconfinement qui interdisent les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public ne s'appliquent pas,

Tout adhérent présentant des symptômes pouvant laisser suspecter une atteinte par le coronavirus

s'engage à ne pas se présenter à un cours d'éducation, (personne(s) accompagnante(s) comprise(s))

Le virus du covid 19 se propageant par voie aérienne et par contact des surfaces, les mesures suivantes seront appliquées.

Le responsable de l'éducation est chargé d'ouvrir les portails d'entrée principale et des terrains et de les laisser ouverts après avoir désinfecté les systèmes d'ouverture avec le gel hydroalcoolique à disposition sur le site. Il en sera de même lors de la fermeture des accès,

L'utilisation du CLUB HOUSE est interdite, aucun rassemblement à l'intérieur des locaux n'est autorisé, Si un matériel doit être récupéré et ou acheté, il le sera par un membre de l'encadrement du club après désinfection des systèmes d'ouverture (poignée)

A cet effet les ventes de matériels, les adhésions ou demande de renseignements se feront devant le local sous la pergola. Les personnes présentes devront respecter la distanciation physique lors de l'attente de leur tour.

Il en sera de même pour le bloc sanitaire non fermé à clef qui en cas d'utilisation devra respecter le même protocole de désinfection à l'entrée et à la sortie par chaque utilisateur,

Pour le matériel, le principe est l'utilisation du matériel personnel, aucun prêt n'est autorisé, En cas d'utilisation des équipements collectifs spécifiques, à chaque changement d'utilisateur s'il y a eu manipulation (haie – barres de saut – cônes etc,,), le moniteur en charge du groupe désinfectera le matériel.

Le principe de la distanciation physique est primordial et d'application stricte, le contact entre participants et chien d'une tierce personne n'est pas autorisé, En dehors du terrain d'entraînement, le port du masque est recommandé et les chiens doivent être tenus en laisse,

### **Accueil des adhérents**

Dès leur arrivée, après avoir stationné leurs véhicules et détendus leurs chiens à proximité, les adhérents se rendront directement sur le grand terrain. A l'entrée de celui-ci il se désinfecteront les mains à l'aide de la solution hydroalcoolique mis à disposition. Sur le terrain il se placeront à distance des autres adhérents (minimum 02 mètres) par groupe de niveaux (plan ci-joint ANNEXE 1). Au début de la séance, l'encadrement du club (les moniteurs) viendront prendre en charge les « élèves » directement sur ce grand terrain (composition des groupes) et se rendront en divers points du terrain ou terrains annexes (4 autres terrains clos)

En fonction du nombre de moniteurs et d'adhérents présents, les petits groupes (moins de 10) seront privilégiés

Pour chaque exercice le principe de l'absence de contact entre les pratiquants et les chiens des autres doit être respecté. Les exercices de contact direct sont proscrits et seront simulés et ou adaptés en respectant la distanciation physique.

Aucune boisson autre qu'individuelle ne sera autorisée sur le site du club. Les chiens devront boire dans leur gamelle personnelle,

Un chien pouvant être contaminé et contaminant (contact par surface) il est strictement interdit de toucher le chien d'un autre pratiquant.

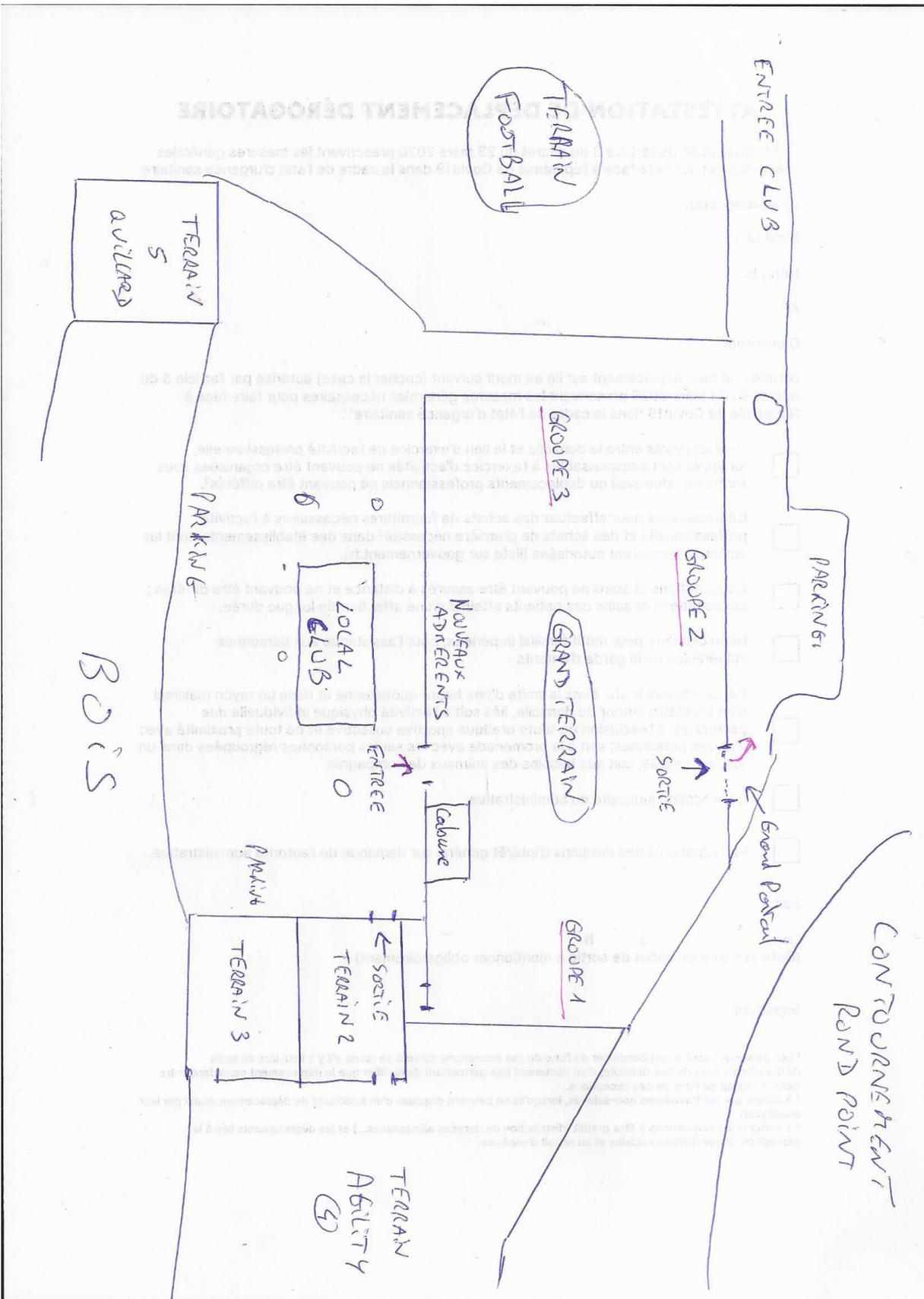
Pour éviter les croisements, la sortie du grand terrain se fera par le grand portail côté contournement qui sera ouvert à la fin des cours (pour le grand terrain)

Chaque pratiquant outre la décharge de responsabilité qu'il devra signer avant la pratique d'une séance d'éducation, s'engagera en signant individuellement une copie du présent document qu'il reconnaît avoir lu pour en observer strictement les obligations.

Pour l'application de ce protocole de règles à observer et sanitaires à respecter, chaque moniteur veillera à leur respect par les adhérents placés sous sa responsabilité,

Les membres du comité de l'association et particulièrement le président responsable de l'éducation seront chargés de faire respecter les règles édictées. Tout manquement délibéré, non-respect des règles constatées, entraîneront l'exclusion du fautif, sans préjudice d'une convocation devant le conseil de discipline du club.

**ANNEXE 1**



ANNEXE 2



**DECHARGE DE  
RESPONSABILITE  
COURS  
D'EDUCATION**

Lettre de décharge de responsabilité (COURS D'EDUCATION – période de déconfinement)

Une décharge de responsabilité permet de disculper une personne morale ou Physique, de la protéger contre toute poursuite en cas d'incident ou dommage Corporel par exemple et de lui retirer certaines obligations ou devoirs.

Ce document qui a une valeur juridique peut servir pour les adhérents d'une Association à dégager la responsabilité, d'un animateur ou du responsable légal.

Je soussigné(e) .....

Habitant à .....,

Déclare avoir lu et m'engager à respecter le protocole sanitaire lié à la reprise des cours d'éducation à compter du 7 juin 2020 et dégager de toutes responsabilités la commune de THONON LES BAINS en la personne de son maire propriétaire des terrains d'éducation et l'association EDUCATION CANINE THONONAISE en la personne de son président et les

Les moniteurs en cas d'incident de toute nature notamment une éventuelle contamination par le virus du coronavirus pouvant avoir eu lieu pendant les séances d'éducation organisées par l'association.

Pour faire et valoir ce que de droit

A THONON LES BAINS le

/06/2020

signature

**ANNEXE 4 :**

**AFFICHETTES APPOSEES A L'ENTREE DES TERRAINS D'ENTRAINEMENTS  
voir pièces jointes**